

Bachelier en enseignement section 3 mathématiques et formation numérique

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL		
Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RM3502 Formation à la neutralité			
Ancien Code	PERM3B52NEUTR	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/ EMB3520		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Carine DENDAL (dendalc@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Baptiste CUVELIER (cuvelierba@helha.be) <u>HELHa Loverval</u> Fabienne MIGLIONICO (miglionicof@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à sensibiliser les futurs enseignants à l'obligation de neutralité dans l'enseignement officiel, conformément au décret du 31 mars 1994 modifié en 2003. Elle permet de clarifier les concepts clés, d'analyser les textes légaux et de développer une posture professionnelle respectueuse des valeurs démocratiques et du cadre déontologique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR INSTITUTIONNEL, SOCIAL ET CULTUREL**

Sous Compétence 1.2 Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité

- 1.2.1 Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité

Compétence 3 **LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE**

Sous Compétence 3.1 Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

- 3.1.1 Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

Sous Compétence 3.2 Maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

- 3.2.1 Maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents

modèles et théories de l'enseignement ;

Compétence 4 **LES COMPÉTENCES DU PRATICIEN RÉFLEXIF**

Sous Compétence 4.3 Construire progressivement son identité professionnelle notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio

4.3.1 Construire progressivement son identité professionnelle notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio

Acquis d'apprentissage visés

- Prendre connaissance et analyser des décrets, clarifier les concepts liés à la neutralité et reconnaître la spécificité de la neutralité active
- Mettre en lien la neutralité avec la constitution belge et les valeurs démocratiques (des droits de l'Homme et de l'enfant)
- Se situer par rapport à l'obligation de neutralité dans l'enseignement officiel, respecter le cadre déontologique et éthique
- Reconnaître les éléments freins à la neutralité et expérimenter des situations où la posture de neutralité doit être engagée.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERM3B52NEUTRA Formation à la neutralité

20 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERM3B52NEUTRA Formation à la neutralité

10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Le module donne lieu à une attestation de suivi permettant d'enseigner dans le réseau officiel et non une attestation d'évaluation.

- La présence au cours est obligatoire et sera vérifiée.
- Toute absence devra être justifiée valablement.
- Il s'agit d'une évaluation continue avec possibilité en cas d'absence de récupérer les éléments par le biais d'une épreuve intégrée, d'un examen ou d'un travail.
- Les spécificités éventuelles sont reprises dans les différentes fiches ECTS liées aux implantations.

Les principes d'évaluations ci-dessus ont pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir rapidement conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 mathématiques et formation numérique

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Formation à la neutralité			
Ancien Code	22_PERM3B52NEUTRA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEMB3521		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Baptiste CUVELIER (cuvelierba@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours vise à accompagner les futurs enseignants dans la compréhension et l'appropriation du principe de neutralité tel que défini par le décret du 31 mars 1994, modifié en 2003. À travers l'analyse de textes légaux, la clarification de concepts clés (neutralité active, laïcité, respect, tolérance...), et des mises en situation concrètes, les étudiants sont amenés à réfléchir à leur posture professionnelle dans le cadre de l'enseignement officiel. Cette formation contribue à construire une identité professionnelle éthique, responsable et en phase avec les valeurs démocratiques.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de ce module, l'étudiant sera capable :

- de prendre connaissance et d'analyser des décrets, de clarifier les concepts liés à la neutralité et de reconnaître la spécificité de la neutralité active
- de mettre en lien la neutralité avec la constitution belge et les valeurs démocratiques (des droits de l'Homme et de l'enfant)
- de se situer par rapport à l'obligation de neutralité dans l'enseignement officiel, de respecter le cadre déontologique et éthique
- de reconnaître les éléments freins à la neutralité et d'expérimenter des situations où la posture de neutralité doit être engagée.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Historique

Évolution de l'enseignement en Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique.

Caractéristiques de l'organisation de l'enseignement en Cf/FWB.

Origine des repères et balises légales.

Textes légaux

Textes fondateurs de la démocratie et de la citoyenneté moderne.

Décrets de l'enseignement.

Éléments de droit liés à la neutralité.

Spécificité de l'enseignement officiel francophone.

Concepts : Neutralité active - Laïcité - Relativisme - Respect - Tolérance - Objectivité - Esprit critique - Citoyenneté - Enjeux d'actualité...

Démarches d'apprentissage

Les étudiants seront, dans un premier temps, sensibilisés aux problèmes inhérents au système scolaire pouvant mettre à mal l'attitude de neutralité. Dans un deuxième temps, ils seront invités à parcourir les textes légaux qui font référence à l'obligation de ce principe de neutralité.

Et dans un troisième temps, ils seront amenés à ajuster leurs pratiques professionnelles pour correspondre aux attentes en matière de neutralité.

Les activités d'enseignement prendront la forme de : cours magistraux, lectures, exercices de mise en situation, débats, échanges d'expériences, analyses de cas/de témoignages ...

Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formative en cours d'avancement

Sources et références

Tout document déposé sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Tous les supports de cours (diaporamas, textes et ressources en ligne) seront déposés sur ConnectEd.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Le module donne lieu à une attestation de suivi permettant d'enseigner dans le réseau officiel et non une attestation d'évaluation.

La présence au cours est obligatoire et sera vérifiée par signature.

Toute absence devra être justifiée valablement.

Il s'agit d'une évaluation continue avec possibilité en cas d'absence de récupérer les éléments par le biais d'un travail.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	100		
Période d'évaluation						

Evc = Évaluation continue

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Si l'étudiant obtient en juin une note globale pour l'UE inférieure à 10/20, celui-ci devra représenter un travail écrit en août.

Toute absence devra être justifiée valablement. Un certificat médical est considéré comme une justification valable.

Pour toute autre raison (familiale, personnelle, logistique...), la demande sera examinée par l'organe de direction et de coordination, qui décidera de son acceptation ou non, en fonction des circonstances et des pièces justificatives fournies.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).